

PROCES-VERBAL

SIVOM DE L'EST GESSIEN

SEANCE ORDINAIRE DU 16 MARS 2016

Sous la présidence de Monsieur GIRIAT Max

Etaient présents :

Pour Ferney-Voltaire : Mmes et MM. De Lavernette, Guiderdoni (à partir du point 3), Landreau, Ly, Mouny, Patriarca, Philipps, Raphoz, Rigaud (jusqu'au point 2), t'Kint de Roodenbeke, Unal, Vonner,

Pour Prévessin-Moëns : Mmes et MM. Barthes, Coin, Etcheberry, Frammery, Martin

Pour Ornex : Mmes et MM. Delavenne, Gariat, Obez, Roch

Secrétaire de séance : M. Etienne t'Kint de Roodenbeke
assisté de Fara Randimbisoa

Etait présent : Aurélien Loos

Etait invité et présent :

Etaient absents excusés : Mme Charillon, pouvoir à M. Coin
M. Leray, pouvoir à M. Obez
Mme Ansellem, représentée par M. Barthes

Etait absent : M. Imobersteg

ORDRE DU JOUR

- 1) Désignation d'un(e) secrétaire de séance
- 2) Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2016
- 3) Approbation du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion
- 4) Affectation des résultats
- 5) Budget Primitif 2016
- 6) Compte de résultats 2015 du Centre de Soins Infirmiers et subvention d'équilibre
- 7) Consultation contrat d'assurance collective des risques statutaires
- 8) Attribution de l'emprunt complémentaire pour l'extension du COSEC
- 9) Divers

La réunion ordinaire du Comité Syndical du SIVOM de l'Est Gessien du 16 mars 2016 a eu lieu à la Mairie de Ferney-Voltaire à 18H30, sous la présidence de Monsieur Max GIRIAT, président du SIVOM.

Point 1 – Désignation d'un(e) secrétaire de séance

Monsieur t'Kint de Roodenbeke est désigné secrétaire de séance.

M. t'Kint de Roodenbeke informe qu'il n'a reçu la convocation du comité syndical de février par voie postale que le lendemain du comité.

M. Gariat précise que les délais de convocation ont été respectés et que le problème semble être dû aux services postaux.

M. Vonner rappelle que les convocations peuvent être envoyées dématérialisées sur demande du représentant.

Point 2 – Approbation du procès-verbal de la séance du 17 février 2016

Le comité approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du 17 février 2016.

Point 3 – Approbation du Compte Administratif 2015 et du Compte de Gestion

M. Coin, Vice-président en charge des finances prend la présidence de la séance et rappelle qu'en application de l'Article 2121-31 du Code Général des Collectivités territoriales, l'assemblée délibérante arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté par le Président.

Arrivée de Mme Etcheberry et de M. Guiderdoni

Le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de **311 438.85 €** et un excédent d'investissement de **189 883.47 €**

		2015	2014	%	différence
DEPENSES	fonctionnement	2 367 971,81	1 966 109,87	20,4%	401 861,94
	investissement	2 132 545,49	1 524 476,58	39,9%	608 068,91
RECETTES	fonctionnement	2 679 410,66	2 116 815,45	26,6%	562 595,21
	investissement	2 220 699,70	763 885,92	190,7%	1 456 813,78

***Excédent de fonctionnement* : 311 438.85 €**

***Excédent d'investissement* : 189 883.47 €**

Le Président quitte la salle avant la mise au vote.

M. t'Kint de Roodenbeke demande la parole et précise que les 11 titulaires de la commune de Ferney-Voltaire étant présents, les suppléants n'ont pas à siéger ni prendre part au vote.

M. Rigaud, suppléant de la commune de Ferney-Voltaire, demande quelle est la conduite à tenir lorsque le suppléant est présent au début de la séance et que le titulaire arrive en cours de séance.

M. Raphoz annonce que selon lui, les 11 titulaires étant présents, le suppléant ne doit pas prendre part au vote.

M. Coin prononce la suspension de la séance et demande le retour du Président.

Suspension de séance (retour du président)

Réouverture séance

Le Président prend la parole et informe que les 11 titulaires de la commune de Ferney-Voltaire étant présents, leurs suppléants ne prendront pas part au vote.

Le Président se retire avant la mise au vote

En l'absence du président, le compte administratif pour l'année 2015 est validé à l'unanimité par l'assemblée.

(Retour du président)

La parole est donnée au percepteur : Mme Huard présente le compte de gestion qui retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Les résultats sont identiques à ceux du compte administratif. L'assemblée approuve à l'unanimité le compte de gestion 2015.

M. Raphoz remercie Mme Huard, qui prend sa retraite à la fin de l'année, pour le travail effectué et rappelle tout l'intérêt de conserver la Trésorerie sur Ferney-Voltaire.

Point 4 – Affectation des résultats

M. Coin explique que l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exercice budgétaire clos sont affectés par l'assemblée délibérante après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

La commission finances, réunie le 9 mars 2016, propose d'affecter la somme de **311 438.85 €** (excédent de fonctionnement 2015) à la section investissement (1068).

L'assemblée approuve à l'unanimité l'affectation des résultats telle que proposée.

Point 5 – Budget Primitif 2016

M. le Président rappelle qu'en application des articles L 1612-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il est proposé de procéder au vote du budget du SIVOM pour l'exercice 2016.

La commission finances et personnel, réunie le 9 mars 2016, et l'exécutif du SIVOM ont établi une proposition de budget 2016.

Un document présentant les régularisations par commune a été établi suite aux décisions modificatives du budget pour l'exercice 2015 ainsi qu'une présentation générale du budget 2016.

La préparation du budget 2016 prévoit l'achèvement de projets en cours et le lancement de nouveaux projets.

Les opérations déjà lancées à achever :

- Cuisine centrale
- Extension du centre sportif Henriette d'Angeville
- Séparation du logement de 120 m² de l'école intercommunale.

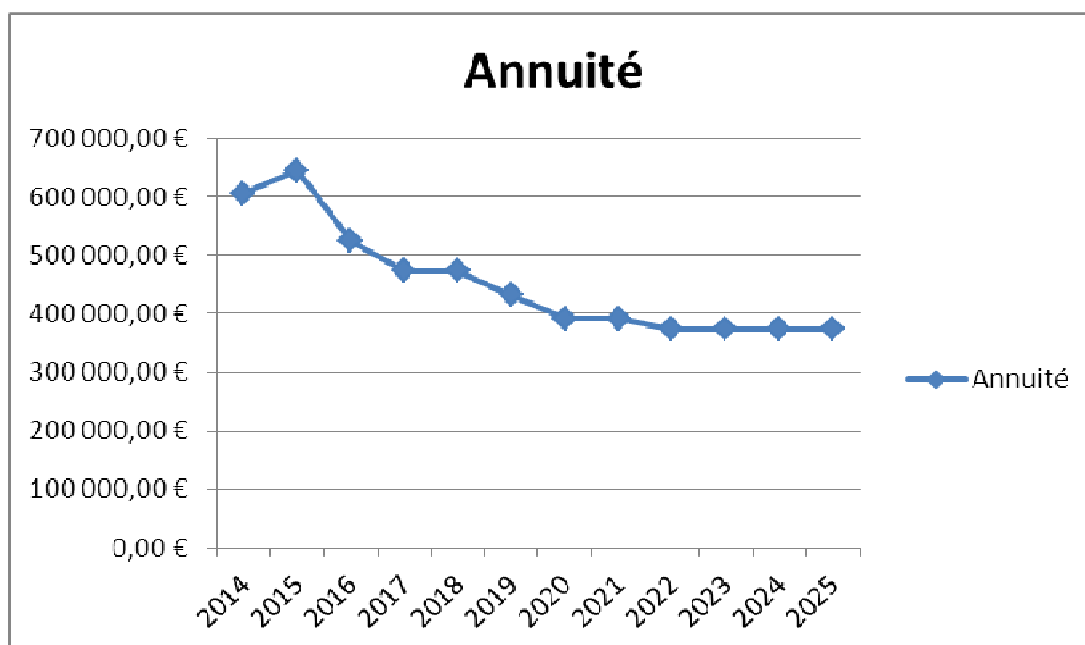
Projet offre de soins :

- Recrutement d'un conducteur de la stratégie de soutien à l'offre de soins sur 6 mois.

Des études pourront être initiées :

- Sur le projet de gendarmerie : lancement de l'opération nouvelle gendarmerie avec marché de maîtrise d'ouvrage déléguée
- Etude d'opportunité de création d'une commune nouvelle
- Etude structure sportive

Endettement du SIVOM (janvier 2016)



Exercice	Annuité	Intérêts	Capital	Capital restant dû
2014	605 648,50 €	180 004,23€	425 644,27 €	4 315 441,26 €
2015	644 966,57 €	173 848,85€	471 117,72 €	3 889 796,99 €
2016	524 668,57 €	170 002,09€	354 666,48 €	4 388 679,27 €
2017	473 728,66 €	156 442,61€	317 286,05 €	4 534 012,79 €
2018	473 728,66 €	144 022,22€	329 706,44 €	4 216 726,74 €
2019	432 604,70 €	131 325,60€	301 279,10 €	3 887 020,30 €
2020	391 480,74 €	121 015,50€	270 465,24 €	3 585 741,20 €
2021	391 480,82 €	111 033,96€	280 446,86 €	3 315 275,96 €
2022	373 797,36 €	100 659,15€	273 138,21 €	3 034 829,10 €
2023	373 797,36 €	90 592,73€	283 204,63 €	2 761 690,89 €
2024	373 797,36 €	80 129,07€	293 668,29 €	2 478 486,26 €
2025	373 797,36 €	69 251,71€	304 545,65 €	2 184 817,97 €

	Ferney Voltaire	Prevessin-Moens	Ornex
Population 2015	9053	7659	4138
Population 2016	9456	7742	4394

Contributions hors repas	FERNEY-VOLTAIRE	PREVESSIN-MOENS	ORNEX	Total
2015	800 204 €	611 476 €	138 320 €	1 550 000
2016	834 799 €	578 654 €	136 546 €	1 550 000
<i>Contributions Repas 2016</i>	<i>196 036 €</i>	<i>269 130 €</i>	<i>160 791 €</i>	<i>642 141</i>

Chaque année, une régularisation suite aux décisions modificatives effectuées durant l'année permet un rééquilibrage des contributions.

M. Raphoz demande quels objectifs sont donnés à ce budget.

M. Coin rappelle que le budget 2016 a été préparé sur la base du débat d'orientation budgétaire.

M. Giriat précise les grands projets structurants du SIVOM, en cours et à venir : la cuisine centrale, l'extension du centre sportif Henriette d'Angeville, la nouvelle gendarmerie, le projet de réhabilitation de la halle de Prévessin-Moëns puis à moyen terme, une intervention sur la commune d'Ornex.

M. Raphoz rappelle qu'il faudra être vigilant quant aux coûts de fonctionnement dans les années à venir par rapport à ces nouvelles structures.

Sur demande de M. t'Kint de Roodenbeke, M. Coin redonne le détail des restes à réaliser.

Le Président propose d'approuver, en application de l'article L.2312-2 du CGCT, les crédits inscrits au budget du SIVOM présentés par chapitre et adoptés par chapitre.

L'assemblée approuve à l'unanimité la proposition de budget 2016.

Point 6 – Compte de résultats 2015 du Centre de Soins Infirmiers et subvention d'équilibre

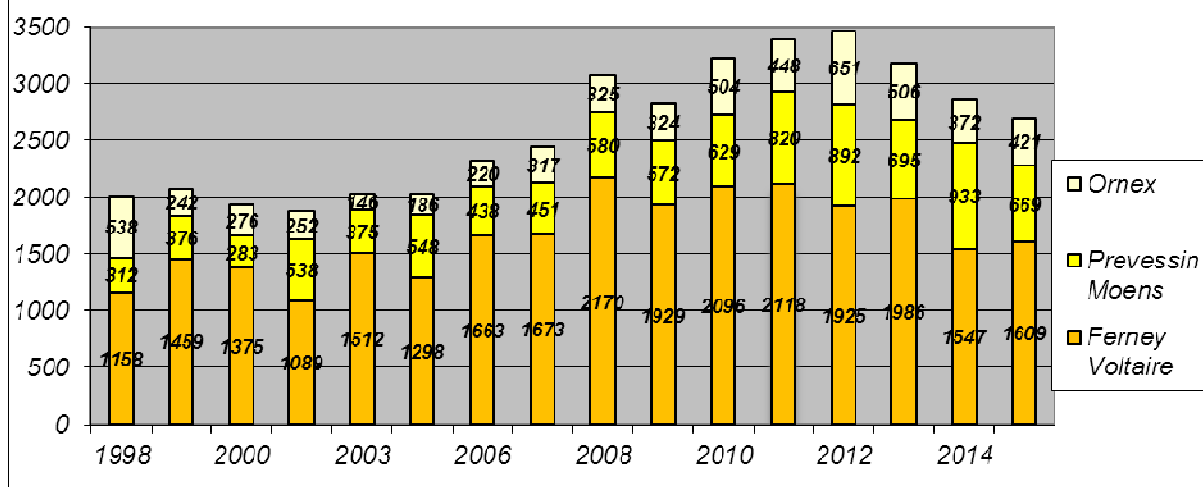
M. t'Kint de Roodenbeke et M. Obez précisent qu'ils ne prennent pas part au vote.

Le Président du Centre de Soins Infirmiers est convié à la séance afin de procéder à la présentation des comptes 2015 du Centre.

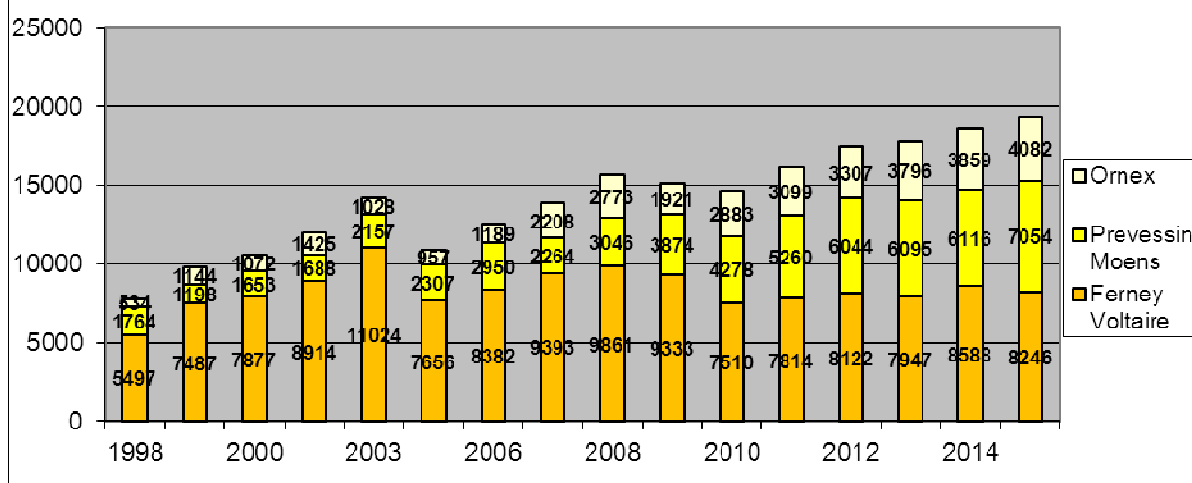
Le Centre de soins, situé sur Ferney-Voltaire, assure un service de soins de proximité ou à domicile. Il intervient sur les communes du SIVOM, et quelques communes alentours (Segny, Versonnex, Chevy).

Depuis 2000, le SIVOM et le Centre de Soins sont associés par voie de convention pour assurer le maintien de ce service. « *Au vu des résultats, le SIVOM de l'Est Gessien s'engage à verser au Centre de Soins Infirmiers une subvention d'équilibre affectée à l'exploitation* ».

CENTRE DE SOINS INFIRMIERS
Evolution du nombre de patients au centre
(1998- 2015)



CENTRE DE SOINS INFIRMIERS
Evolution du nombre de patients à domicile
(1998- 2015)



Le comité approuve les comptes du Centre de soins et accepte l'attribution d'une subvention de 50 000 € au titre de subvention d'équilibre pour l'année 2016.

Point 7 – Consultation contrat d'assurance collective des risques statutaires

Le Président explique que, dans le cadre de sa mission d'assistance aux collectivités territoriales, le Centre de Gestion de l'Ain avait souscrit un contrat d'assurance groupe afin de couvrir les risques statutaires de ses collectivités affiliées. Le marché, qui avait à l'époque été attribué à la CNP et Gras Savoye, arrive à échéance le 31 décembre 2016.

Aussi, comme la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et notamment son article 26 ainsi que le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 l'autorise, le comité mandate le Centre de Gestion pour engager la procédure de consultation auprès des différents prestataires potentiels dans le respect du formalisme prévu par le Code des Marchés Publics.

Le comité approuve à l'unanimité de donner mandat au Centre de Gestion pour engager la procédure.

Point 8 – Attribution de l'emprunt complémentaire pour l'extension du COSEC

Autorisé par délibération du 16 septembre 2015, le Président rappelle qu'une consultation a été lancée pour un prêt complémentaire de 290 000 €, dans le cadre de l'opération d'extension du centre sportif Henriette d'Angeville auprès de plusieurs établissements financiers.

Trois établissements financiers ont été consultés et une analyse des offres reçus est présentée.

La commission finances, réunie le 14/03/2016, propose de retenir l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est dans les conditions définies ci-dessous :

<i>DUREE</i>	<i>20 ans</i>
<i>TAUX FIXE</i>	<i>1,58 %</i>
<i>PERIODICITE</i>	<i>Trimestrielle</i>
<i>MONTANT de l'ECHEANCE</i>	<i>4 234,96 €</i>
<i>COÛT ANNUEL</i>	<i>16 939,84 € €</i>
<i>TYPE d'AMORTISSEMENT</i>	<i>PROGRESSIF</i>
<i>CONDITION DU REMBOURSEMENT ANTICIPE</i>	<i>Possible - paiement de 2 mois d'intérêts et d'une indemnité actuarielle</i>
<i>FRAIS DIVERS</i>	<i>250,00 €</i>
<i>DATE DE MISE A DISPOSITION DES FONDS</i>	<i>8 jours à compter signature contrat (délai max 6 mois)</i>
<i>TOTAL DU CREDIT</i>	<i>338 796 €</i>

Le comité approuve à l'unanimité de retenir l'offre de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Centre-Est dans les conditions définies ci-dessus et autorise le Président à signer les pièces s'y rapportant.

Point 9 – Divers

a) M. Philipps demande quand sera programmée l'inauguration de l'extension du centre sportif Henriette d'Angeville et propose qu'une exposition permanente sur cette dernière soit mise en place.

Le Président précise que l'inauguration est envisagée pour le mois de septembre et que la proposition d'exposition permanente sera étudiée.

b) Mme Roch informe que des problèmes réapparaissent sur les livraisons de la cuisine centrale.

Mme Etcheberry précise que le responsable de la cuisine est absent pour maladie et que cela a engendré des difficultés.

M. Philips s'interroge sur les conditions de remplacement prévues au contrat.

c) M. Raphoz informe le comité de la prochaine rencontre (le 17/03/16) avec le proviseur concernant les salles et terrains de sport appartenant à la commune et propose la présence des représentants du SIVOM.

d) M. Raphoz informe le comité de l'acquisition par la commune de Ferney-Voltaire d'un plateau à aménager pour le Centre de Soins Infirmiers.

M. Giriat pense que l'aménagement peut être envisagé conjointement avec le SIVOM.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
Etienne t'Kint de Roodenbeke

Le Président de séance,
Max GIRIAT